# Associations bénéficiant de subventions publiques. Contrat d'engagement républicain

## Revue - Vie Communale

### Source - JO

Le décret du 31 décembre 2021 fixe les modalités d'application des dispositions de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 telle que modifiée par l’article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Il détermine le contenu du

[contrat d’engagement républicain](https://www.importtypo3.fr/bases-de-donnees-juridiques/la-vie-communale/?sharedDocName=association-contrat-d%27engagement-republicain&sharedDocUid=47337)

des associations et des fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat, fixe ses modalités de souscription et précise les conditions de retrait des subventions publiques.